



Permis modification refusé.

Par **haka_cht**, le **01/02/2017 à 16:51**

bonjour,rnnavant tout merci de me lire.rnrnpermettez moi de vous expliquer le probleme et la situation actuelle.rnrnnous avons fait construire une maison et lors de cette construction, nous avons dû modifier / ajouté des details ni esthétique, ni décoratif mais plutôt pratique, par exemple un escalier en béton pour accéder au domicile... (le terrain étant en pente et dans un virage).rnVoulant bien agir, nous avons donc eu contact avec un agent de l'urbanisme... par téléphone et par mail. rnavec ces échanges de mail et téléphonique, nos demandes ont été validées par cet agent, donc nous, confiant et pensant être autorisé, nous modifions directement pendant la construction. nous ne savions pas qu'il fallait monter un dossier permis modificatif.rnl agent nous en a informé lors d'une discussion, car nous lui informons, sans savoir que nous avons manqué une étape, que l'escalier en béton était déjà construit. Elle nous répond donc que nous n'aurions pas dû, nous lui répondons que si nous aurions sù ... donc nous tombons sur accord qui était de faire un permis modificatif avec toutes les modifications détaillés. nous montons donc le dossier (photo, plan...), que nous déposons en main propre à l'agent, nous le vérifions ensemble, et l'agent le valide. nous repartons donc avec un récépissé en date du 9 décembre.rnrnVers la vingtaine du mois de janvier, inquiet de ne pas avoir de réponse de leur part, nous appelons l'agent.rnsurprise le permis de modification est refusé! rnnous sommes (à peu près) une vingtaine de m2 au dessus de la surface dure autorisée et en dessous de la surface végétal obligatoire (le fameux palier/escalier pour rentrer chez moi) et, l'agent n'a donc pas voulu aller plus loin dans le dossier vu que le premier point (sur 12) été déjà refusé.rnl'agent nous rajoute qu'il nous en avait informé par mail, nous lui disons que nous n'avons rien reçu, vérification faite, l'agent s'était trompé dans l'adresse mail (aoutchhh) et rajoute encore qu'il ne nous renvoie pas le mail mais qu'il nous dis oralement que le permis est refusé... rnimpasse total, les travaux sont à 90 % déjà fait. rnna cette date, le 1er février, nous recevons en AR le fameux refus. rnrmrci de m'avoir lu jusqu'ici. rnrmes questions sont : rn- d apres les mentions cité sur le récépissé, une mention détail que : si vous n'avez rien reçu à la fin du 1er mois suivant le

dépôt, le délai initial ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai, vous pourrez commencer les travaux après avoir :rn, le courrier a-t-il été envoyé dans les délais ?rn- quels recours dois-je choisir? rn- en rester là, m'asseoir sur ma conformité et attendre un pv?rn- ou faire une demande gracieuse (dossier preuve photo) au maire en lui expliquant la situation du terrain et le malheureux déroulement avec le service urbanisme? ainsi prendre le risque de me les mettre encore plus à dos?rn- faire appel au tribunal? au président de la république...?rn- tout démolir? ... impossible!rn- je vous assure que les travaux que j'ai faits sans savoir que... ne sont que des travaux nécessaires et logiques suivant le terrain en pente et en virage (d'un côté le domicile est au niveau du trottoir, de l'autre côté, c'est le vide sanitaire qui est au niveau du trottoir mais pas la maison, l'entrée est derrière donc j'ai du bétonner). (mur de retenue de terre, pallier d'entrée, chemin d'accès béton...)rn- merci d'avance de votre aide et de vos réponses. rn- je reste à votre disposition pour plus d'information.rn- nps: désolé pour les fautes grammaticales et d'orthographe, tout ça est envoyé d'un smartphone... incroyablement pas pratique.